

EuroClic 5%

Une alternative sûre et performante aux fonds à capital garanti en permanence, disponible du 1^{er} mars 2009 au 20 mai 2009* sur votre contrat Myriad

> Pourquoi choisir EuroClic 5% maintenant ?

Alors que les marchés demeurent encore très volatils, après la forte chute qu'ils ont enregistrée en 2007 et surtout en 2008, l'EMTN EuroClic 5% vous permet d'anticiper **l'avenir en toute sérénité**.

Les deux premières années vous pourrez bénéficier d'une **performance garantie** (payée au terme) de 5% quelles que soient les conditions de marché en 2010 et en 2011.

Ensuite jusqu'en juin 2017, vous **profitez de coupons annuels de 5%**, conditionnels et payables au terme, **sans aucun risque pour votre capital au terme**. Cette performance annuelle de 5% est acquise sous réserve qu'à la date de constatation annuelle, le Dow Jones Eurostoxx 50 n'ait pas reculé de plus de 10% depuis le 29 mai 2009. Composé d'une sélection de 50 actions de sociétés de la zone euro parmi les plus solides, telles qu'Air Liquide, l'Oréal, LVMH, Nokia, Philips, Siemens, Telefonica ou Unilever, le Dow Jones Eurostoxx 50 regroupe 50 valeurs phares, choisies sur des critères de capitalisation, de liquidité et de poids sectoriel.

De plus, EuroClic 5% est émis et garanti par **Rabobank**, dont la notation est AAA (l'une des banques la mieux notée au monde par Moody's et Standard & Poor's).

> Avantages de l'offre

Avec EuroClic 5% vous

- **Bénéficiez d'une alternative au fonds de branche 21, performante, simple et transparente**
- **Bénéficiez d'un capital garanti à 100%****
- **Bénéficiez en 2010 et en 2011 d'une garantie de performance de 5%*** annuel**
- **Bénéficiez de coupons annuels de 5% conditionnels sur la période 2012-2017*****

L'obtention de ces coupons de 5% annuel est liée à la performance de l'indice Dow Jones Eurostoxx 50 mesurée chaque année par rapport à son origine de mai 2009.

Avec une garantie supplémentaire : l'indice peut baisser jusqu'à 10% entre mai 2009 et chaque date d'observation annuelle. Ainsi, pour bénéficier** du coupon de 2012, il faut que la valeur de l'indice DJ Eurostoxx 50 observée en mai 2012 soit au moins égale à 90% de sa valeur observée en mai 2009.

** : au terme des 8 années de détention du support EuroClic 5% et hors fiscalité du contrat d'assurance

*** : versés au terme des 8 années de détention du support EuroClic 5%.

Important : Les garanties de capital et de performance, ainsi que les éventuels coupons annuels de 5% ne s'appliquent qu'au 30 juin 2017. Pendant la durée de vie d'EuroClic 5%, le capital fluctue à la hausse comme à la baisse selon l'évolution de la valeur liquidative d'EuroClic 5%, celle-ci dépendant des paramètres du marché. En cas de sortie à une autre date avant le 30 juin 2017, c'est la valeur liquidative d'EuroClic 5% à la date de l'opération qui s'appliquera, celle-ci pouvant être inférieure à la valeur liquidative à l'échéance du fonds.

* : l'offre EuroClic 5% est une enveloppe limitée en montant et dans le temps. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation d'EuroClic 5% peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date du 20 mai 2009.



EuroClic 5% - 06/03/2009 – Document non contractuel - 1

Nord Europe Life Luxembourg SA – SA d'assurance sur la vie luxembourgeoise – Siège social : 62, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg
Placée sous le contrôle du Commissariat aux Assurances 7, boulevard Royal L-2449 Luxembourg

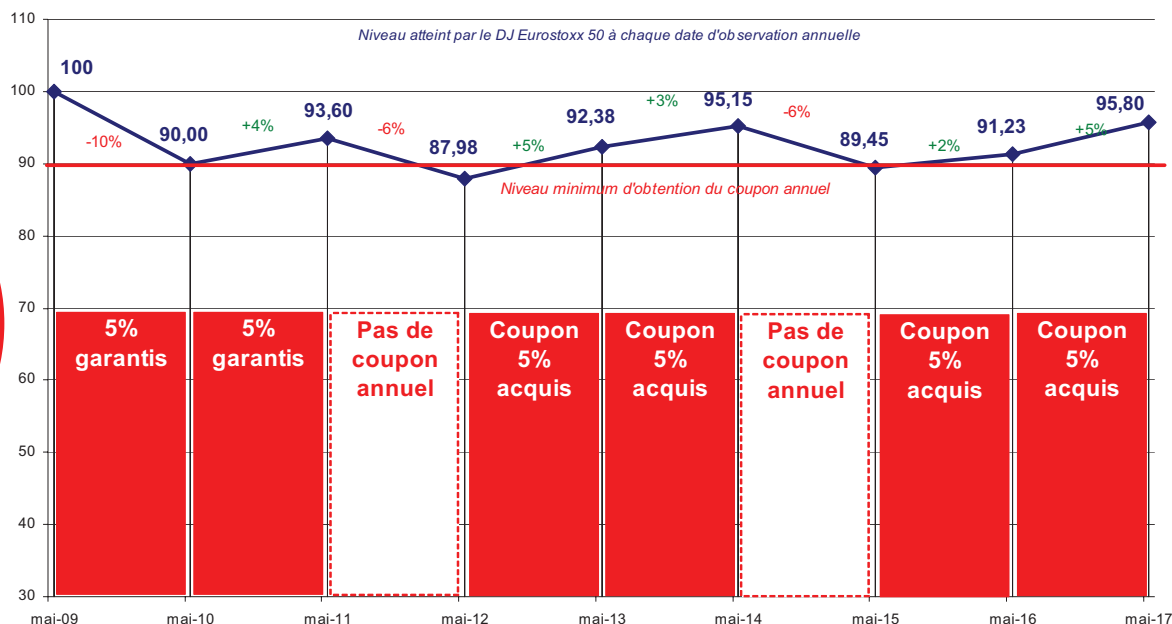
> Historique

- Le backtesting est effectué sur les cours de clôture quotidiens de l'indice DJ Eurostoxx50 du 1er janvier 1987 au 1er février 2009.
- Le remboursement final est calculé pour des dates de départ allant du 1er janvier 1987 au 1er février 2001 (Note de maturité 8 ans).
- Résultats : depuis le 1er Janvier 1987, **le remboursement maximal (140%) aurait été atteint dans 78% des cas.**

> Exemple de scénario théorique d'EuroClic 5%

• Scénario médian

- L'évolution de l'indice DJ Eurostoxx 50 est irrégulière. Il progresse certaines années et baisse d'autres années.
- 2010 et 2011, le coupon garanti de 5% est enregistré.
- 2012-2017 : en 2012 et 2016, l'indice termine en-dessous de 90% de son niveau de départ. Il n'y a donc pas de coupon annuel pour ces années là. Pour les autres années, l'indice termine au-dessus de 90% de son niveau de départ : un coupon de 5% est donc enregistré pour chacune de ces années.
- Au terme, le remboursement est de $100\% + 5\% \times 6 = 130\%$.



5%

> Principales caractéristiques techniques d'EuroClic 5%

- **Nature** : EMTN – **Classe de risque estimée** : 2
- **Emetteur** : Rabobank Netherland (notation AAA Moody's et Standard & Poor's)
- **Structureur** : Crédit Suisse Securities (Europe) Limited
- **Devise** : Euro
- **Date de transaction** : 2 février 2009
- **Date d'observation initiale** : 29 mai 2009
- **Date d'échéance** : 30 juin 2017
- **Durée de détention recommandée** : 8 ans
- **Indice de référence** : DJ Eurostoxx 50
- **Listing** : Luxembourg
- **Code ISIN** : XS0412741406

*** Ces caractéristiques principales ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être lues conjointement avec les Conditions Définitives de l'EMTN et avec le prospectus qui en détaille l'ensemble des caractéristiques. En cas d'incohérence entre ces termes et conditions indicatifs et la documentation définitive de l'EMTN, cette dernière prévaut.*

Fonctionnement : Jusqu'au 29 mai 2009, et par dérogation aux conditions générales du contrat en matière d'investissement pendant le délai de renonciation, l'investissement effectué dans le cadre d'une souscription ou d'un versement complémentaire – soumis à la taxe de 1,10% pour les résidents belges – sera affecté et capitalisera sur un fonds d'attente à capital garanti en permanence. Le 29 mai 2009, et jusqu'au 30 juin 2017, le capital sera investi sur l'EMTN EuroClic 5%. Le 30 juin 2017, le capital détenu sur EuroClic 5% sera automatiquement et gratuitement arbitré vers le fonds à capital garanti en permanence disponible à ce moment. Les frais de gestion du contrat d'assurance-vie sont prélevés directement sur les actifs de ce support.

Préalablement à la conclusion de toute transaction, le souscripteur souhaitant acquérir des parts de cet EMTN est invité à procéder à sa propre évaluation des risques liés à l'achat du support et à décider de l'adéquation de l'investissement à son profil de risque accepté/rentabilité attendue. Il est aussi rappelé qu'il est recommandé de n'acquérir des parts de ce support que si le souscripteur a l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance prévue.